



C'EST PERMIS SANS PERMIS

Un permis ou un certificat
est requis ?

En général, un permis ou un certificat
d'autorisation est requis avant
d'effectuer des travaux.

Jetez un oeil au verso
pour découvrir les travaux
qui n'en nécessitent pas.

Voici une liste non exhaustive de travaux qui ne requièrent pas d'autorisation :

- travaux d'entretien et de réparation qui ne changent pas la forme, la structure ni l'usage d'une construction*;
- travaux tels que peinture, rénovation d'une cuisine ou d'une salle de bain (si les murs ne sont pas touchés) et réparation d'un balcon extérieur;
- travaux d'électricité et de plomberie;
- réparation d'un mur de maçonnerie si réutilisation de la même maçonnerie (sur une petite superficie seulement)*;
- installation ou remplacement de gouttières*;
- installation d'un abri d'agrément saisonnier (« gazebo » amovible);
- travaux d'entretien d'une aire de stationnement tels qu'un resurfaçage sans modification ou bien un simple lignage;
- travaux de jardinage et de plantation;
- élagage d'un arbre (à l'exception des arbres situés dans les rives ou le littoral);
- tenue d'une vente de garage (usage résidentiel).

* À l'exception des secteurs de plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) Veuillez vous adresser au bureau des permis pour obtenir plus d'informations.

AVERTISSEMENT

Bien que ces travaux ne demandent pas d'obtenir préalablement une autorisation de l'arrondissement, ils doivent tout de même être réalisés conformément à la réglementation ainsi qu'aux lois et normes en vigueur.

Pour connaître les normes applicables ou pour en savoir plus, contactez le Bureau des permis et des inspections ou visitez le site Internet de l'arrondissement, section permis et réglementation.

BUREAU DES PERMIS

4241, place de l'Hôtel-de-Ville
Montréal-Nord
514 328-4000, poste 4017

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi,
de 8 h 30 à 11 h 30
et de 13 h à 16 h
(fermé entre 11 h 30 et 13 h)
Vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30

permismtl nord@ville.montreal.qc.ca
ville.montreal.qc.ca/mtlnord